



Financement : Les aides à innovation en phase de lancement de projet

La phase de lancement d'un projet d'innovation, c'est quoi ?

Le développement et la gestion d'un projet passent par 4 étapes :

- ✚ Formulation : état des lieux et veille interne, approfondissement de l'état des lieux par des experts et définition du cadre du projet.
- ✚ Faisabilité : analyses du marché, de la concurrence, de la technologie, réalisation de prototype et business plan.
- ✚ Organisation : création de l'équipe projet, planification des tâches et création du plan de développement.
- ✚ Lancement : lancement commercial du produit ou service, évaluation et correction en fonction des premiers résultats obtenus et pérennisation du projet sur le long terme.

Pourquoi des aides à l'innovation ?

La phase de lancement d'un nouveau projet innovant commence toujours avec de nombreuses inconnues (protection de l'innovation, marché existant, compétences nécessaires, intégration du design, impact sur l'existant, coûts et financements, promotion de l'innovation, ...).

Ces inconnues sont souvent la cause d'échec des projets d'innovation sont souvent dus à une mauvaise appréciation du marché (la moitié des échecs) et à une mauvaise relation entre les partenaires (20% des échecs), et ces projets entraînent souvent des dépassements de budget de 20 à 50%.

C'est pourquoi un bon accompagnement et une bonne assise financière augmente les chances de réussite et de pérennisation d'un projet d'innovation.



Pour qui ?

Il existe de nombreux organismes financeurs de l'innovation qui gèrent chacun leurs aides selon des critères bien définis.



Comment ?

Laval Mayenne Technopole a trois missions principales :

- Accompagnement stratégique (audit, business plan, plan d'action, gestion de projet, méthodes d'innovation, ...)
- Mise en relation (partenaires, prestataires, laboratoires, centres techniques, ...)
- **Recherche de financements** (organismes de financements, appels à projets, concours, aides à l'innovation, ...)

Les aides à l'innovation en Mayenne

- ✚ Les aides régionales : Fonds Pays de la Loire – Territoires d'Innovation
 - **Chèque Territoires d'Innovation (CTI)** : promouvoir l'émergence et la transformation de bonnes idées en projets d'innovation technologiques ou non (aides pour les particuliers domiciliés en Pays de la Loire).
 - **Premiers Pas Territoires d'Innovation (PTI)** : permettre aux PME d'intégrer une dimension technologique ou non dans leur stratégie de développement en ayant accès à des centres de compétences.
 - **Fonds Régional au Conseil (FRAC)** : soutenir le recours au conseil externe pour les entreprises (analyse stratégique, intelligence économique, développement durable, design et développement à l'international).
- ✚ **L'aide aux études de faisabilité OSEO** : soutenir l'entreprise dans la préparation et la maturation de son projet de développement individuel ou collaboratif (dépenses internes et externes d'études de faisabilité, accompagnement juridique, ...).
- ✚ **Prêts d'honneur Initiative Mayenne et Prêt Initiative Mayenne Innovation** : soutenir les entreprises engageant des programmes significatifs d'emplois nouveaux et d'investissements.
- ✚ Le **pré-diagnostic propriété industriel** de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) : évaluer les besoins des TPE et PME en matière de propriété industrielle.
- ✚ **L'appui technique au projet CAP'TRONIC** (association JESSICA France) : soutenir les PME dans l'expertise technique et le suivi de leurs projets.
- ✚ Le **CHECK UP N&R** de ARIST : aider les PME-PMI à mieux maîtriser l'information utile au développement de nouveaux produits et services (propriété industrielle et veille technologique et concurrentielle).
- ✚ **Dinamic Entreprises** (CCI) : améliorer la performance des PME-TPE en 4 étapes sur 9 mois (orientation, diagnostic, action et analyse des résultats et perspectives) en les faisant accompagner par une équipe d'experts.
- ✚ Les aides à l'export de la CCI :
 - **Conseil export** : s'appuyer sur les compétences du conseiller CCI pour structurer la démarche export.
 - **Junior-export** : renforcer l'impact d'un stage d'export en entreprise à travers le soutien à l'encadrement du stagiaire par un conseiller CCI.
 - **Init'export** : se doter des outils marketing et de communication indispensables au développement à l'international.
 - **Etudes export** (FRAC) : identifier et sélectionner un nouveau marché cible.
 - **Prim'export** : participer à un salon ou une mission de prospection à l'étranger.

Quelques conseils !

Les aides ne sont pas une fin en soi.

Le projet doit correspondre à un vrai besoin, une vraie priorité.

Aide = opportunité de faire mieux, plus vite, de limiter le risque financier.

Chaque aide a ses règles : il est inutile de vouloir faire changer l'administration.

Obtenir une aide demande un travail, tout comme gagner un client, mais c'est un travail bien rémunéré.

Un dossier d'aide se monte avant de travailler sur son projet, jamais après ?

Contact

Antoine Thebaud

Responsable Pôle Services aux entreprises

Laval Mayenne Technopole

06 75 90 56 50

antoine.thebaud@laval-technopole.fr

